

ANNONCE

Objet de la consultation : consultation d'opérateurs dans le cadre de la vente de la parcelle cadastrée AC 192p, propriété de l'Etablissement Public Réseau Ferré de France, à Cap d'Ail, sur laquelle devra être développée un ensemble hôtelier de catégorie supérieure et un spa.

Procédure de consultation : la consultation se déroule en deux parties :

- Phase 1 - Analyse des offres qui comporteront 2 volets :
 - volet « candidature et projet » qui prend en compte les garanties financières, les références, les moyens, les motivations et le projet architectural, si ce volet n'est pas validé, les candidats seront automatiquement recalés, le volet « offre financière » ne sera pas étudié
 - Volet « offre financière » qui constitue une sélection sur l'offre financière, le programme et le compte d'exploitation sur 5 ans

A l'issue de cette analyse, les candidats retenus seront auditionnés par Réseau de France

- Phase 2 – Choix du lauréat

Au terme du premier tour, Réseau Ferré de France informera les candidats retenus et leur adressera les demandes complémentaires sur les projets présentés. Les réponses formulées par les candidats seront apportées lors d'un dernier oral devant Réseau Ferré de France et la Ville de Cap d'Ail. A l'issue de cet oral, Réseau Ferré de France désignera le lauréat

Composition des équipes :

Cette consultation est ouverte à des équipes constituées obligatoirement au minimum de :

- Un investisseur, mandataire du groupement
- Un architecte au sens de la loi du 3 janvier 1977, compétent en architecture, urbanisme et paysage
- Un hôtelier

Retrait des dossiers de consultation – règlement :

Les dossiers sont à retirer à compter du 1^{er} septembre 2011 à l'adresse suivante :

Réseau Ferré de France

Direction Régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur

Les Docks – Atrium 10.4 - 10, place de la Joliette

BP 85404 - 13567 MARSEILLE CEDEX 02

Pour toute Information : THED International

tel : 01.47.55.02.02- Georges DAHAN – Sylvie NEVEU

Condition de réception des offres : la date limite de dépôt des dossiers est fixée au 1^{er} décembre 2011